

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LE PETIT TUNISIEN

ABONNEMENTS : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste. Les annonces sont reçues en France et à l'Etranger dans toutes les grandes agences et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : LACROIX

RÉDACTION & ADMINISTRATION : Rues d'Italie et Hannon, Tunis

INSERTIONS : première page : 5 fr. la ligne : Echos, 2 fr.; Chronique locale : 1 fr. 50; Faits divers : 1 fr.; Reclames en troisième page : 0 fr. 80; quatrième page : 0 fr. 40. Payables d'avance.

Secrétaire de la Rédaction : GANOUNA

INGÉNIEURS DE PAILLE!

Un Voleur en Liberté

INGÉNIEURS DE PAILLE et de pacotille

Vraiment, l'on affablerait Tunisia-blanche du titre de *Cité des Miracles*, que l'on ne serait pas trop éloigné de la vérité. Tout ce qui, par ailleurs, semblerait surprenant, biscornu, fou, est admis communément par tout le monde, avec l'indulgence la plus bienveillante. Tout ce qui, par contre, est logique, rationnel ailleurs que sous nos cieux devient ici l'exception, le phénomène de foire.

Dans ce même numéro, on verra que la prime aux affameurs est la loi, et le bien du consommateur l'exception; que les rails et travaux d'art mal bâclés la loi, et l'absence de coupes d'accidents l'exception; que les mines sans mineur la loi, et les affaires limpides et certaines l'exception.

Mais il n'y a pas que cela. Ainsi, tenez, à propos de mines et d'affaires, la vie à Tunis devient intenable aux ingénieurs bon teint, venant apporter la contribution de leurs profondes connaissances à la réelle édification des actionnaires soucieux de leurs intérêts.

Il suffit qu'un spécialiste, ayant pâli sur ses études et passé ses jeunes ans dans les écoles où l'on apprend la polytechnique et la science de l'ingénieur, s'avise de venir à Tunis pour y faire des rapports *sincères* sur une affaire en fondation ou un gisement en prospection, pour que tout de suite il soit excommunié, mis au rancart, et pour que, vaincu par ce blocus moral et matériel, il reboucle ses malles et aille sous d'autres cieux dire la vérité expulsée de Tunisie.

Par contre, heureux le chevalier d'industrie venu dans la Régence dans l'intention d'en faire accroire à Messieurs les gogos, de concert avec leurs exploités. Il suffit à ces bonshommes à la conscience blindée de se rendre chez le plus prochain imprimeur, de se faire faire des cartes de visite avec la mention : « Ingénieur-Chimiste », « Ingénieur des Arts et Manufactures », « Ingénieur des Mines », etc., le plus souvent en spécifiant quelque vague Université étrangère, pour voir la clientèle affluer et exiger d'étranges compromis-sions.

Ces ingénieurs-là, qui ignorent parfois jusqu'aux rudiments de grammaire élémentaire, sont généralement les auteurs de ces mirobolants rapports, attrape-nigauds à l'usage des tire-laine de la finance qui ne voient dans la Tunisie, pour son plus grand dam, qu'un champ d'actions des plus productifs. Ce sont les auteurs en chambre de devis estimatifs faux et exagérés, fauteurs de déceptions, de désenchantements et de ruines.

Nous en avons connu, de ces héros débraillés, se prétendant russes, belges, polonais, se donnant de l'ingénieur gros comme le bras, fabricants à la grosse et au rabais de notices laudatives commandées, sans aucune visite des lieux,

sans aucun souci de la réalité, ou déformant celle-ci à mauvais escient, lorsqu'il s'agit de fuir avaler des couleuvres aux porteurs de titres, ou aux bailleurs de fonds en expectative.

Ce sont là de grands criminels que la justice devrait pourchasser sans merci, et même prendre au collet s'il en est besoin, car il doit bien exister quelque part dans le code un article punissant l'usurpation de fonctions en cette matière, comme il en existe en matière de médecine, de pharmacie, ou de droit.

La Tunisie en a assez de pâtir par la faute de ces bas complices sans parchemins des hommes d'affaires véreuses qui tuent dans l'œuf les meilleurs projets, par des apports exagérés, des trompe-l'œil bien maquillés; et qui éloignent de la Tunisie les capitalistes trop consciencieusement honnêtes à qui répugne le mensonge!

JEAN-SANS-PEUR.

Note du jour

Encore et Toujours les Accapareurs

Le congrès national du Froid, qui s'est réuni récemment à Toulouse, aurait eu toutes nos sympathies s'il n'avait émis certains vœux ne tendant à rien moins qu'à donner force de loi à la tactique coupable de Messieurs les affameurs.

Pour aujourd'hui nous ne retiendrons que la motion suivante que MM. Gounot, délégué à la Conférence Consultative, et Schwich, ingénieur, ont fait adopter :

« Considérant qu'en Tunisie un décret du 26 janvier 1909 interdit pendant la période hivernale la mise en vente du poisson sous glace (15 novembre au 15 avril);

« Qu'un deuxième décret du 24 janvier 1911 interdit d'une façon permanente l'exportation du poisson frais; et que ce dernier décret, pris à titre provisoire, n'a été rapporté qu'en ce qui concerne les pêcheries de l'extrême Sud de la Régence;

« Etant donné que des dispositions de ce genre ont amené la détérioration de nombreux produits alimentaires, constituent une entrave à la production et ne peuvent que provoquer un renchérissement de l'existence.

« Le deuxième Congrès national du Froid émet les vœux suivants :

« 1^o Que les administrations coloniales rapportent toutes les mesures interdisant la conservation des produits alimentaires par le froid,

« 2^o Que la Tunisie rapporte le décret du 24 janvier 1911 interdisant l'exportation du poisson frais. »

Ces conclusions déjà émises par la Section tunisienne de l'Association Française du Froid, ont été énergiquement appuyées par M. le Sénateur Decker-David qui présidait la séance du Congrès. Sur sa demande expresse le vœu a été adopté à l'unanimité.

Comme l'on voit, c'est toujours la sempiternelle manœuvre des producteurs, intéressés à l'exportation intensive, quelque néfaste qu'en puissent être les résultats. Déjà, à la commission instituée pour le bétail, les de Carnières et consorts ont fait admettre cette énormité que son envoi hors de Tunisie ne saurait être prohibé.

Aujourd'hui c'est M. Gounot, affilié au clan féodal, qui tente de faire rapporter un décret dont les suites ont été si heureuses pour la foule immense des consommateurs.

Le public a retiré un si grand bien du décret du 24 janvier 1911 que l'on serait malvenu de le rapporter.

Ce serait un crime de lèse-population.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Victimes du Devoir. — D'horribles catastrophes ont assombri la vie tunisienne. D'humbles cheminots, un brillant ingénieur, un malheureux voyageur, ont perdu l'existence dans de terrifiantes conditions.

Devant leurs tombes à peine fermées, contentons-nous, pour aujourd'hui, de nous incliner avec émotion, quitte à revenir de sang-froid sur les accidents terribles dont la série noire a mis le deuil dans nos âmes.

A la Résidence. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le Résident général rentrera de France le 28 courant.

Au Secrétariat général du Gouvernement Tunisien. — M. U. Blanc, secrétaire général du Gouvernement Tunisien, arrivera ce soir à Tunis par le courrier de France.

A la Direction générale des Finances. — M. Dubourdieu, Directeur général des Finances, est attendu à Tunis arrivant de France avec le courrier.

A la Direction générale de l'Enseignement. — M. Charléty, Directeur général de l'Enseignement public, rentré France par le dernier courrier, a repris hier la Direction de tous les services de son département.

Dans la Légion d'honneur. — Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Bortoli, de la maison Bortoli frères, propriétaires du Magasin Général, à l'occasion de sa récente nomination dans la Légion d'honneur.

Nebeur Nib-de-fer. — Notre information de la semaine dernière, bien que donnée sous toutes réserves, a fait le tour de la presse.

Entre autres, le *Scorpion* résume humoristiquement la situation en trois lignes :

Nebeur. — Les T. P. ont construit une ligne très solide pour transporter des fers qui n'existent pas.

Un journal du soir a également reproduit notre information, sur laquelle nous reviendrons plus en détail.

M. Guillemard processionne. — L'honorable membre de la Chambre Mixte du Centre, chevalier industriel de la Légion d'Honneur, directeur des Magasins Généreux de Sousse, ne craint plus d'afficher les convictions que chacun lui soupçonnait. C'est ainsi qu'on le voyait tout dernièrement à travers les rues d'Hadrumète, suivre la procession de la Sainte Vierge.

Cette promenade de l'élu commercial ne manquait pas de charme ni de piquant. Si elle démontre, en effet, la force de ses convictions religieuses, elle n'en dénote pas moins un certain courage... commercial chez l'honorable M. Guillemard, qui entend rompre en visière avec la tradition de garder pour soi seul ses convictions religieuses.

On nous écrit que les clients israélites de M. Guillemard, la plupart pratiquants, vont le nommer président d'honneur de leur communauté.

Les employés de Tramways asservis. — L'officiel du 27 juin dernier publiait un décret portant réglementation nouvelle des tramways.

Ce décret assimilait les tramways de Tunis aux chemins de fer.

Les conséquences de cette réglementation se sont manifestées : onze employés des Tramways de Tunis et du T. G. M. ont prêté serment devant la première Chambre du Tribunal Civil.

Sur les confins du Soudan. — Notre confrère *L'Union* salue avec plaisir l'acte par lequel la France reconnaît la souveraineté de l'Italie sur la Libye.

Faisant allusion aux bruits qui courent et d'après lesquels la délimitation de la frontière franco-libyenne n'étant pas achevée dans l'interland tripolitain, il y aurait lieu désormais pour les deux pays voisins de procéder à cette délimitation dans un esprit amical, notre confrère rappelle une déclaration de M. Giolitti affirmant qu'il n'y avait plus lieu de revenir sur cette question entièrement vidée par l'accord turco-français de 1910.

Nous croyons savoir cependant que cet accord n'ayant porté que sur les confins tunisiens, il y aura lieu d'établir la délimitation entre les possessions françaises du Soudan et les possessions italiennes de Tripolitaine. A cet effet, une mission italienne sera envoyée sous peu dans le Sud Tripolitain pour se rencontrer et se mettre d'accord avec une mission française envoyée du lac Tchad.

Les Courses du Kef. — Ces courses, qui sont appelées à un brillant succès à cause des efforts faits par le Comité en offrant aux coureurs de très beaux prix qui sont indiqués sur le programme qui vient d'être publié, auront lieu les 27 et 28 octobre prochain.

Le Comité a déjà reçu de nombreuses demandes de renseignements, ce qui laisse à prévoir que les engagements seront nombreux et que les écuries les plus renommées d'Algérie et de Tunisie y seront représentées.

Les personnes qui désireraient faire courir des chevaux peuvent s'adresser immédiatement à M. Anahory, trésorier du Comité du Kef.

Lundi soir, à neuf heures, la Société des Courses offrira à la population une soirée dansante dans la Halle aux grains. Cette première soirée de la saison obtiendra certainement aussi un beau succès.

Après catastrophes. — La Compagnie Bone-Guelma nous communique la note suivante :

La situation actuelle sur les lignes du réseau tunisien à voie étroite est la suivante :

Par suite d'avaries au pont du kilomètre 226 + 900 (O.-Sarrath à K.-Djerda), un service de transbordement fonctionne pour voyageurs et bagages. Le transport des marchandises GV et PV est suspendu entre O.-Sarrath et K.-Djerda.

En raison des coupures importantes de voie entre Djilma et Sbeilla, la circulation est complètement suspendue entre ces deux points, aucun transbordement n'étant possible.

La voie étant complètement submergée entre A.-Ghrasésia et Kairouan, la circulation entre ces deux points est impossible; il ne peut y avoir transbordement pour les voyageurs.

Sur les autres sections de la ligne, la circulation est normale.

Nouveau journal. — On a distribué dans les rues de Tunis un prospectus annonçant la prochaine apparition, le 27 octobre, d'un nouveau journal, *l'Opinion Française*, hebdomadaire.

Cette feuille, rédigée par MM. Girou et Trauchessèque, serait, paraît-il, destinée à mener une opposition outrancière.

Rectification. — M. Abdesselem Gaigi, dont il a été parlé dans notre dernier numéro nous fait connaître, par lettre récemment commandée, qu'il a été pendant deux années consécutives, 1910 et 1911, attaché à l'Administration Centrale de l'Armée Tunisienne; qu'il a démissionné de son plein gré, et sans aucune contrainte. Cette déclaration clôt, pour notre part, un incident qui a pris, dans nos colonnes, une trop grande place.

A Vendre 150 actions libérées de 50 francs, des mines de Charren. Prix demandé, 30 francs par titre. Ecrire à M. Duval, 128, boulevard de Courcelles, Paris.

La Cherté de la Vie

EN TUNISIE

Dans cette lancinante question de l'accroissement du prix de l'existence, on avouera que notre journal a été et reste encore à la tête du mouvement de vive protestation de la population affamée. Le porte parole véhément de la douleur populaire. Nos confrères, sans distinction d'opinion, nous aident chaleureusement dans cette campagne d'utilité générale et incontestable, et, au nom des intéressés, nous leur en savons très cordialement gré.

Nous recevons, depuis un certain temps, de nombreuses lettres sur cette question; paroles de félicitations, conseils, réclamations ou informations; nous faisons de notre mieux pour faire notre profit de ces renseignements divers et sommes très sensibles aux compliments que l'on nous envoie.

Dans cette question, comme on l'a si bien dit, le moraliste, l'hygiéniste, le sociologue ou l'homme politique ont leur mot à dire, et chacun se doit de contribuer dans la mesure de son possible à l'atténuation de cette épidémie de renchérissement.

Une lettre, entre toutes celles que nous avons trouvées dans notre courrier, mériterait une spéciale mention par son... comment dirons-nous? par son originalité et son accent sincère. Notre correspondant occasionnel, qui a omis, du reste, de se faire connaître, nous explique que les jeunes feuilles (ou raquettes) des figuiers de Barbarie sont très mangeables et qu', préparées d'une certaine façon dont il nous livre la recette, elles constituent un mets apprécié dont ne se font point faute de se délecter plusieurs habitants de la Régence. Il souhaiterait d'en voir l'usage se répandre chez tous, constituant ainsi un lé-

OXYGÈNEE CUSENIER

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

DANS TOUS LES CAFÉS
EXIGER LA BOUTEILLE

A. BEMBARON, agent

TUNIS — 57, rue de Naples, 57 — TUNIS

Clinique Vétérinaire
BONNEFANT, administrateur

Boxes — Chenil — Pension pour
Chevaux et Chiens
ROUTE DE L'ARIANA

CHAUX HYDRAULIQUE & CIMENT

Paul POTIN

DÉPOT : rue de Turquie au (Port)

BUREAU : 22, rue Es-Sadikia

TÉLÉPHONE : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif).

Imprimerie Typo-Lithographique

F. WEBER

TUNIS

Exposition Universelle de Bruxelles 1910

Classe 8. — Lithographie-Gravure : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

Classe 11. — Typographie : Médaille d'Or, la plus haute récompense.

Classe 12. — Publications périodiques et de luxe : Médaille d'Argent, attribuée à la Tunisie Illustrée.

M. WEBER a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, et en général tous les commerçants, qu'il est à même de fournir tous les genres d'imprimés en lithographie et gravure, et ce aux mêmes prix et conditions que les premières maisons de France.

MAISON DE PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la Ville de Tunis

Magasin de Vente: 22, Avenue Jules-Ferry — TUNIS

Torches en feux de couleurs pour retraites aux flambeaux
Spécialité de signaux pour la Marine
et les Chemins de fer
Mèches de Sécurité pour Mines
Fabrique à Borgel, route de La Goulette
TÉLÉPHONE 430

Société Générale de l'Afrique du Nord

Société anonyme — Capital 5.000.000 de francs

Siège social à TUNIS, 7, rue d'Alger

AGENCES A SOUSSE ET A SFAX

Opérations de Bourse — Souscription sans frais aux émissions — Avances sur Titres — Encaissements et compte de Coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Les Placements Exceptionnels

5 % net d'impôt, sans courtage

ou commission quelconque, constituent un placement exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

Vins, Eaux-de-Vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISONS A DOMICILE

CHAUSSURES FAURE

solides pour la marche et la campagne

CHAUSSURES FAURE

habillées pour soirées

CHAUSSURES FAURE

Pantoufles chaudes et élégantes,

sabots, galoches, chaussons

CHAUSSURES FAURE

Dames, Messieurs, Fillettes, Garçonnes

14, rue d'Italie — TUNIS

MAISON A. MODIGLIANI

FONDÉE EN 1868

AGENTS MARITIMES

Affrètements — Assurances Maritimes — Embarquements et Débarquements

Succursales : BIZERTE, SOUSSE & SFAX

Adresse Télég. : Maritime-Tunis

Téléphone 74

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursales : à BIZERTE, SOUSSE ET SFAX

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit

CHANGE DE MONNAIES

Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Le Monde

Compagnie Française d'Assurances à Primes fixes
contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social : 16, rue Le Peletier — PARIS

Capital et fonds de garantie : 90.000.000 de francs

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes simples et combinées, Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie. Rentes viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur. Contre le recours de propriétaires, locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont agréées par le Crédit Foncier de France et par l'Etat français.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général, inspecteur de la Compagnie à Tunis, passage de Paris (par l'avenue de Paris).

Agences régionales : BIZERTE : M. A. Laballe. — SOUSSE : M. A. Daninos. — SFAX : M. Aurélio Darmon. — BEJA : M. S. Enriquez. — LE KEF : M. César Enriquez. — MAHDIA : M. J. V. d'Elie Sathon. — GABES : M. Is. Saada. — SOUK-E-ARBA : M. Léon Hanoun. — TABARKA : M. Soria.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine

ARRIVÉES

Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte.

Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.

Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.

Vendredi à minuit, service rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli, Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS

Dimanche à midi, service direct pour Marseille.

Dimanche à 2 h. du soir, service rapide, pour Sfax et Sousse.

Mercredi à midi et demi, service rapide pour Bizerte et Marseille.

Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 1 h. du soir, service rapide pour Marseille.

Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et N. B. — Un service direct de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Cie de Navigation Mixte

Compagnie Touache -- Paquebots-poste français
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

Arrivée de MARSEILLE tous les dimanches 10 h. s.

— à MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 matin.

— de PALERME, tous les mercredis à 4 h. m.

— de MARSEILLE, tous les vendredis à 4 h. 15 m.

— de la COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 du soir.

— à MARSEILLE, tous les jeudis à 7 h. soir.

Départ de TUNIS pour MARSEILLE, tous lundis, à h. s.

— de TUNIS pour PALERME, tous lundis à 4 h. s.

— de PALERME pour TUNIS, tous les mardis à 3 h. s.

— de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.

— de MARSEILLE pour Tunis, tous les mercredis à midi.

— de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis à 8 h. soir.

— de MARSEILLE pour BIZERTE, TUNIS (facultatif).

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et les Zibans et retour par les mêmes escales (sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dunkerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets de passages de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PEDELUPE Frères.

HUILES MINÉRALES

Huiles végétales industrielles — Huiles animales
Graisses consistantes

Brosserie, Articles de cave, Couleurs et vernis

Droguerie HABIS

TUNIS — 94, rue de Portugal (angle rue de Belgique)

Plantes médicinales, Produits chimiques, Eaux minérales

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix -- Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médailles d'Or Exposition universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

L'Aermotor

Moulin à vent en acier galvanisé

La plus haute récompense aux Expositions



pour tous renseignements, s'adresser chez

M. P. LECLERCO & Co

Avenue d'Carthage — TUNIS

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 — TUNIS

Déménagements par calèches et voitures capitonnées à prix très réduits. — Formalités en douane. — Assurances maritimes. — Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. — Transports pour tous pays à forfait. — Garde-meubles assuré. — Billets circulaires. — Billets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. — Maison de confiance.

Entrepôts avenue de Londres prolongée : 30, rue de Montpelier, et rue du Caire. Téléphone 190.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôt à vue : 2 o/o

Dépôts à échéance fixe (de 1 an à 3 ans) : 3 o/o

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Dans coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés. Ces coffres, installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de cinq francs par mois

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme — Capital : 50 millions

SUCCURSALE DE TUNIS : 3, rue Es-Sadikia

Agences à Sousse et à Bizerte

Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes, Recouvrement.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques.

Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe. Un an à 4 ans 3 o/o.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

LUMIÈRE LUX



Eclairage privé et public

par l'incandescence au pétrole

le plus économique qui existe

FRAIS DE CONSOMMATION

d'une lampe de 200 h. 0 fr. 015 l'heure

— 800 h. 0 fr. 04

Lampes pour Hôtels, Châteaux

Sanatorias, Garages, Écuries, Remises

Salles de bal, Fêtes publiques

Caves, Terrasses, Parcs, Fermes

Cours, Chais, etc.

Darius BONAN

concessionnaire exclusif

pour la Tunisie, Tripoli et Malte

84, rue de Portugal

Adr. télégraphique : VUXARIS, Tunis

Téléphone 7

Boulangerie-Pâtisserie Anglaise et Viennoise

Téléphone 449

WAGNER & Co

Téléphone 449

24, rue d'Italie — TUNIS — Avenue de Paris, 8

PÂTISSERIE DE 1^{er} ORDRE — CONFISERIE FINE — CHOCOLATS

Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages

PBIN FRANÇAIS — PAIN VIENNOIS & ANGLAIS — PAIN DE MÉNAGE

Crème Chantilly de France

Service à domicile — Expéditions dans toute la Régence

Succursale à SOUSSE : Angle des rues du Marché et Villedon

Petites Annonces

la ligne 0,25 la ligne

Les Petites annonces classées sont acceptées aux bureaux du journal le lundi avant quatre heures du soir. Elles doivent comporter au moins deux lignes soit cinquante centimes au minimum.

Demandes d'emplois

Excellent comptable, jolie écriture, bons certificats, bonnes références, dem. empl. journal.

Ouvrier agricole, connaissant spécialement le battage, demande place, irait n'importe où. S'adresser Bar Goudal, rue Marcheschaux.

Petite correspondance

Nous refusons systématiquement toute insertion de nature à choquer la pudeur de nos lecteurs.

A VENDRE une propriété de 10 hectares d'un seul tenant située à Machilly (Haute-Savoie), à 800 mètres de la gare.

Maison d'habitation composée de 4 pièces, une cave et grenier, grange, écurie pour 12 bêtes, remise, porcherie, chambre à lessive et poulailler, le tout en bon état.

Prix : 27.000 francs.

S'adres. à M. Armand LOUP, au dit lieu.

Leçons

Leçons d'arabe et d'anglais à domicile. Journa.

Les offres et demandes d'emplois sont acceptées gratuitement par le canal de l'Office du Travail.



BENGALINE

PEINTURE
émail perfectionnée

DÉPOT :

Droguerie Nationale

Crèche Para et Fils

6, rue d'Italie, 6

TUNIS

Représentant :

J.-C. BONICI

Rue d'Algérie, 11

TUNIS

TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

TUNIS

150 CHAMBRES ET SALONS

Hôtel de premier ordre

Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du littoral africain — Jardin d'hiver

SEUL HOTEL A TUNIS AVEC ASCENSEUR, TOUT CONFORT MODERNE

STÉPHANE REVOLON

Successor de DURIEUX & REVOLON

6, Rue de Rome

VASTES ENTREPOTS

Russ de la Loire et du Var

Quincaillerie, Ferronnerie, Armes de Chasse

OUTILS AGRICOLES

FONTE, FER ET ACIER

heures après il fut pris d'une indisposition très grave : il eut un accès d'asthme qui faillit l'emporter. On alla en toute hâte réveiller Ishaq et on lui demanda de venir sur-le-champ soigner le prince.

« Je lui ai interdit le lait caillé, dit-il, et il n'a pas voulu m'écouter. Je ne connais aucun remède à son mal. »

On lui offrit cinq cents pièces d'or pour se déranter, mais il refusa obstinément; on alla jusqu'à lui en offrir mille qu'il finit par accepter et il se rendit auprès de l'émir. Il lui ordonna de la glace, puis le fit vomir et le lait caillé sortit en petits morceaux.

Ishaq dit à Ziadet Allah : « Si quelques-unes de ces parcelles étaient entrées dans tes bronches avant que je ne t'aie traité, tu serais mort à coup sûr. »

Au lieu de se montrer reconnaissant envers son médecin, le despote conçu, au contraire, une haine implacable contre lui, surtout à cause de son refus d'accourir le soigner. Comme première manifestation de cette haine, Ziadet Allah cessa de faire servir la pension d'Ishaq.

Pour vivre, le médecin ouvrit dans la ville un cabinet de consultations où les malades affluèrent. Le prince, furieux de ce succès, ordonna d'emprisonner le praticien. Mais les clients devinrent plus nombreux et allèrent consulter Ishaq jusque dans sa prison.

Ziadet Allah, exaspéré, décida la mort du médecin. Une nuit, il le fit venir devant lui et l'accabla de sarcasmes. Ishaq, ne doutant plus du sort qui lui était réservé, ne garda aucune mesure à l'égard du tyran. En effet, celui-ci ordonna, comme exécution raffinée, d'ouvrir les veines des bras d'Ishaq. Durant son agonie, le médecin disait au despote — tel Pétrone invectivant Néron avant de perdre les dernières gouttes de son sang généreux : — « Par Dieu, tu prétends être le plus grand seigneur des Arabes, mais tu vaudrais moins que le dernier d'entre eux. D'ailleurs, j'ai donné depuis quelque temps un poison qui bientôt te fera perdre la raison. »

Ziadet Allah poussa la cruauté jusqu'à faire mettre en croix le corps d'Ishaq qui resta si longtemps crucifié, dit l'historien, qu'un oiseau de proie y fit son nid. Telle fut la fin d'Ishaq. « Le médecin célèbre par ses connaissances dans la composition des médicaments, la précision et la sûreté de ses diagnostics. »

Voici la liste des ouvrages écrits par Ishaq :

1. Traité des médicaments simples ;
2. Opuscule à son ami le médecin Saïd Ibn Toufil sur les médicaments curatifs rares ;
3. Livre du divertissement de l'âme ;
4. Traité sur la mélancolie ;
5. Opuscule à son ami Al Abbas, intendant du prince Aghlabite Ibrahim, sur les coliques, leurs causes et leurs traitements ;
6. Traité de la saignée ;
7. Traité du pouls ;
8. Etude sur l'urine, d'après Hippocrate et Galien ;
9. Etude sur le vin, d'après Hippocrate et Galien ;
10. Etude sur la blancheur du pus, les dépôts de l'urine et du sperme.

Quelques-uns de ces ouvrages furent dédiés à Ziadet Allah, d'après Wustenfeld.

Ishaq est souvent cité par les auteurs qui viennent après lui, ce qui prouve sa grande autorité. Dans le grand *Traité des Simples*, Ibn Al-Baitar le cite plus de 150 fois, dont une à propos du shenanthé, plante récoltée à Gafsa. Ishaq s'était donc occupé de la flore tunisienne.

Sauf le *Traité de la Mélancolie*, dont la Bibliothèque de Munich possède l'unique exemplaire connu, aucun autre livre d'Ishaq ne nous est parvenu. Nous avons eu l'heureuse fortune de compiler ce traité lors de notre séjour à Paris ; à notre connaissance, il n'a été publié en français aucune étude sur cet ouvrage ; nous allons en donner une analyse, nous proposant d'en publier ailleurs une traduction complète.

Le manuscrit porte le n° 805 du catalogue des livres arabes de Munich, par Aumer. C'est un recueil de 282 pages, sur beau papier, copié d'une même écriture du type syrien ; il contient trois ouvrages distincts : le premier est un livre sur « La pituite », par le médecin Costa Ibn Lou-

ca, en 180 pages; le deuxième est le « Traité de la mélancolie » qui nous occupe et qui compte 78 pages; le troisième est le « Livre des nouveaux nés » par Honeïn Ibn Ishaq.

Le copiste a écrit sur la dernière page du recueil : « A cet endroit s'arrête la copie écrite de la main de Abi Zaïd Ibn Ouallersan qui nous apprend que sa copie a été reproduite d'après l'original, écrit sur papier, par Honeïn Ibn Ishaq lui-même. Louange à Dieu, Maître du monde ». Et plus bas il ajoute : « Nous avons achevé la copie de ce recueil médical le 4 janvier 1757. Nous l'avons revue et confrontée minutieusement au Monastère de Saint-Jean ech Chaïer (province de Kesrouan, Syrie) ainsi nommé en souvenir de saint Jean es-Sabagh es-Saïgh. — Copié par le Fils Bien-Aimé, l'Abbé Ibrahim le médecin, surnommé « le Teinturier ».

D^r AHMED CHÉRIF

Le Mariage de M^{lle} Beulemans

Pour répondre au mouvement de curiosité suscité par l'annonce des représentations du triomphal *Mariage de Mademoiselle Beulemans* qui auront lieu les samedi 28 octobre et dimanche 27 octobre, représentations données par une troupe de tout premier ordre, ayant joué la pièce à Paris, nous n'en saurions donner un aperçu plus amusant qu'en publiant cet extrait d'un article d'un de nos spirituels confrères parisiens :

« Ah ! nom d'un alambic : le boulevard Anspach, le Mann Kenpiss, la place de l'Hôtel-de-Ville, contemplant au clair de lune : le Palais de Justice, monstrueux gâteau de Savoie dominateur et chantourné comme la Loi, le bois de la Cambre et ses « Guides » en uniforme amarante et vert bouteille, la rue des Bouchers et ses sardines à l'huile qu'on mange debout sur un quignon de pain dans l'horrible relent des fritures, cette vie intense, bon enfant, tout cela a été chanté, délicieusement, à cette triomphale représentation du *Mariage de Mademoiselle Beulemans*.

« Rien n'a échappé à ce public qui ovationnait les artistes, rein, ni une intonation amusante d'accent marillien, ni une de ces savoureuses expressions de terroir qui pétaradent dans le dialogue, comme des fusées joyeuses dans le ciel de fête... »

« Et ce fut une joie quand le brave Mostinckx expliqua ceci au père Beulemans :

« — J'aimerais mieux le faire avec Mademoiselle.... Je suis habitué sur elle.... »

« Ce qui veut dire en bon français : « — Priez Mademoiselle votre fille de s'occuper de la commande, j'ai l'habitude de traiter avec elle. »

« On s'est esclaffé, comme nous pouvez le penser. »

« Et cette façon de prononcer « bouteille », « oselle » sans mouiller les L. »

« Monsieur Beulemans en a assez : « Ça ne peut pas « durer à continuer », déclare-t-il. »

« Le brave Beulemans a cette façon bien belge d'imposer silence à sa femme : « C'est déjà bon, Madame. »

« A son tour, Mme Beulemans ferme la bouche de son époux : « Alleie, Alleie, ça il ne faut pas dire. »

« Jolie formule pour dire qu'un garçon a une bonne amie : « Monsieur Séraphin fréquente sur une fille. »

« Savez-vous ce que c'était que des « pistolets au jambon » ? Tout simplement des sandwiches. »

« Et saviez-vous encore comment on nous appelle dans la capitale du Roi Albert ? Des tranquillons. »

« Nous n'en finirions pas de glaner. Il y a des sujets de « bistrouilles » entre père et mère dont se déssole la pimpante Suzanne. Et la salle se tord. »

La location est ouverte au Théâtre municipal.

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, propriétaire
9, Avenue de Carthage — Tunis
Repas à la carte et à prix fixe.
Pension : 55 francs.

Spectacles & Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

M. Ch. Afrigan, directeur artistique

M. H. Magnani, chef d'orchestre

Bureau à 8 h. 15 Rideau à 8 h. 45

Breteneau, régisseur

Les cinq Chang-Ihan acrobates jongleurs chinois — Marius UI, comique à voix à transformations — Mlle Lisson Monda, diseuse à voix — Mlles Suzanne Barty, Ginette, Ninette, Suzon et Mimosslette.

PALMA-CINEMA. — Changement complet du cinématographe.

Aujourd'hui à 4 heures du soir, grande séance de patinage.

PRINCES PLACES. — Entrée ou droit de piste 0,25. — Location de patins, la paire 0,50. — Entrée gratuite pour les dames.

Cinématographe Omnia-Pathé

Rue Amilcar

Le retour au foyer, drame joué par M. Thalès, Mme Massita et la petite Maria Fromet — La Côte d'Azur pittoresque, vue colorée — La blanchisserie électrique, trucs — La belle-mère de l'agent de ville, comique — L'histoire des fourmis par l'observation, science — La fuite de gaz, scène comique jouée par Max Linder — La revanche du passé, drame, joué par Signoret et Alexandre, de la Comédie Française — Le glorieux, comédie — Les obsèques de S. A. R. l'infante Marie-Thérèse à Madrid — Le Coupe Vanderbilt courue en Amérique — Manifestations en Ecosse — Le départ des « Joyeux » de Paris — L'amour boit l'obstacle, comique.

Vendredi : Manon Lescaut, une heure de spectacle.

AU THEATRE ROSSINI

Soirées de gala

Première à Tunis du grand succès de la Comédie Française

PRIMEROSE

Comédie en 3 actes, de De Fiers et Caillavet

Eatin, la voici la pièce si désirée, si attendue, si souvent réclamée. La direction s'est assurée, à prix d'or, le privilège de jouer cette pièce à Tunis, et ce soir, au Rossini, nous aurons la première de ce chef-d'œuvre du théâtre moderne.

Les heureux auteurs de *Primerose*, les grands favoris du public, De Fiers et Caillavet, connaissent en ce moment un triomphe inouï et sans précédent au Théâtre Français. Ils ont réalisé ce tour de force d'enchanter, de toucher et d'égayer tous les publics imaginables.

HIPPODROME

(avenue de Carthage)

CIRQUE MAJESTIC

Immense succès de toute la troupe
Prochainement importants débuts

MAGASINS GENERAUX

ET

ENTREPOT REEL

de Tunis

Entrepôt réel, fictif & simple - Warrants

Pour renseignements, s'adresser à la direction, avenue de la République.

Absinthe Berger

supérieure, saine, apéritive

INDUSTRIE FUNÉRAIRE

Félix FISCHER

Tunis — 15, route de l'Ariana (en face le Cimetière)

APPAREILS AUTOMATIQUES

pour Cafés, Bars, Bureaux de Tabacs

La Caille — Le Tigre — La Comète

L'Éla — Le Père Bidart (dés ou dominos)

Roulettes — Horloges

La Cie Caille, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

Restaurant du Japon

C. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires

5, rue de la Casba, 5

près la Place de la Bourse au 1^{er} étage

TUNIS

Service à la Carte -- Repas sur Commande

VRAIE CUISINE ITALIENNE

Spécialité des Ravioli et Cassate

Vins fins de la Maison ROUFF, de Naples

Vin de Piémont — Vin du Chianti

J. A. BEMBARON

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos PLEYEL

et BOISSELOT

Vente location à partir de 25 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire "DACTYLE"

300 francs avec facilité de paiement

Mesdames

HÉMAGÈNE TAILLEUR

Quartier

Epoques Douleureuses,

Irrégularités,

Retards, Suppressions,

Seul produit scientifique Adopté

par les Hôpitaux de France et de l'Étranger

Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe

Ann. Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne

des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.

La Boîte (sans boîte) les Pharmacies de France 2.25

Pre. mandat 3.25. Brochure explicative gratuite, demandez

adressée à P. TAILLEUR, pharmacien à FONTAINEBLEAU (S.-et-M.).

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTAGIOLI, 7, av. de France

Raymond VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

TUNIS -- 22, rue de Russie, 22 -- TUNIS

Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales

Arrosage — Distribution d'eau

PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

VÊTEMENTS

J. BELL

6, Rue d'Italie, TUNIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Grand dépôt de poterie, faïence, porcelaine, verrerie, de quincaillerie, lampisterie. Maison Martinez frères, 28, rue d'Italie, Tunis

Dépôts coloniaux, gros, demi-gros et détail, dépôt de pommes de terre. A. MANCUSO, place de la Gare Française.

Quincaillerie française, fournitures pour bâtiments, entrepreneurs, mines, articles agricoles. R. Jenny, 22, rue d'Algérie, Tunis.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. — G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-Bou-Mendil, Tunis. — Téléphone 450

Au Flamant Rose. — M. Blanc, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face l'Hôtel de Paris. Pelletterie, Fourrures. Prix modérés.

Progrès de la Poste. — J. Attal. Juste en face l'horloge de la poste. Produits de premier choix. Prix très réduits.

Pâtisserie, Confiserie. — Maison Montelatecchi, CHAMON, successeur. Avenue Jules Ferry, 53 et 55. — Five o'clock.

Café-Restaurant-Brasserie de Paris — Bières Pou-set, Champignoles et Spatenbräu. J. Billiant, propriétaire.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe, Aven. Jules-Ferry.

Pavillon BEAU-SÉJOUR

Carthage-Station

Restaurant de 1^{er} ordre. — E. GIRAUD

Le Courrier de la Presse

Bureau de coupures de journaux français et étrangers, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2^e).

GALLOIS & DEMOGÉOT

Adresse Télég. : Coupures-Paris.

Téléphone : 101-50.

Lire

L'Humanité

Directeur : Jean JAURÈS

"Le SOCIALISME"

Journal-Revue hebdomadaire

Directeur : Jules GUESDE

Bureaux : 3, rue de la Roquette, PARIS

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, du 1^{er}, 2^e et 3^e classe pour effectuer, à prix réduits des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : 1^{er} Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algéri

ABSINTHE SUPÉRIEURE Premier Fils

Agent général pour la Tunisie : AUG. DUCROS, Tunis

gume de plus et presque gratuit. Nous avions, en effet, entendu souvent parler de cette denrée et de sa recette culinaire, et nous y avons même goûté, par curiosité. Eh bien, l'amour de la vérité nous oblige à avouer que c'est « très mangeable ». Avis donc aux amateurs. Mais ne croyez-vous pas, mon cher correspondant, que si tout le monde se mettait à en ingérer, ces raquettes ne deviennent rapidement d'un prix exorbitant, nos bons spéculateurs étant à l'affût de tout ce qui est utile à l'existence ?

En terminant, l'auteur de la m'sive souhaiterait de voir dévorer à belles dents, puisque les bœufs, vaches, porcs, agneaux, veaux et moutons vont devenir très rares ou d'un prix inabordable, de nous voir dévorer, dit-il, les chevaux, mulets, chiens, chats, rats, ânes, chameaux, etc. Il affirme, à l'appui de sa thèse, que plusieurs des habitants de la Régence mangent déjà ces animaux ; pourquoi les autres s'en priveraient-ils, les petites bourses surtout, qui ne voient la viande sur leur table que de loin en loin ?

Allons, votre idée est encore bonne, cher Monsieur. Je vous souhaite qu'elle soit prise en considération, vu vos bonnes intentions.

Pour nous, il n'est qu'un remède au mal. Que le Gouvernement étudie le moyen de refréner le désir insatiable des spéculateurs de tout poil et de tout crin, trop pressés de s'enrichir sur l'estomac de leurs contemporains.

Que, de son côté, le peuple renonce à ses idées de luxe immodéré qui viennent de le saisir sans crier gare. Que tout le monde se mette à aimer et à honorer le travail, source de tout bonheur et de toute richesse.

Il n'est point, on le sait, de sot métier ; il n'est que de sottes gens qui veulent vivre en parasites sans rien faire de leurs dix doigts, pour faire croire aux autres qu'ils ont les moyens de couler des jours de miel et de bleu.

Que ces immondes individus — qui finissent, du reste, dans la boue du ruisseau — soient détestés de tous. On sait qu'ils se tirent d'affaire le plus souvent par l'escroquerie, par la fuite, par le suicide et par le bague.

Honneur au travail et aux travailleurs, et honte aux parasites sans vergogne, dont le nombre croît sans cesse sur le pavé de Tunis !

Protégeons enfin l'agriculture et les agriculteurs. On nous permettra de terminer par l'anecdote suivante : Le bon roi Louis XII ayant appris qu'un de ses courtisans avait molesté un paysan, invita ce personnage à déjeuner chez lui. Il lui fit servir un plantureux repas, mais recommanda de ne pas lui donner de pain.

Voyant le courtisan ne pas toucher aux mets appétissants qui s'étaient devant lui, Louis XII feignit de lui en demander le motif :

— C'est parce que je n'ai pas de pain, Sire, répondit l'altier courtisan.

— Pourquoi donc faites-vous souffrir ceux qui le font venir, répliqua aussitôt le roi, heureux de donner au nobliau cette belle leçon.

(à suivre) J. VÉHEL

Un voleur en liberté !

Il n'y en a que pour les porte-plumes !

Plusieurs amis nous écrivent de Paris que l'on peut voir tous les jours le sieur Dunoyer évoluer en liberté sur le pavé du boulevard. On sait que le sieur Dunoyer est l'auteur fort expert d'un trou coquet à la lune, en l'espèce dans les coffres-forts du Gouvernement Tunisien, dont il fut le caissier très coquet et très coureur, en même temps que prêteur à large usure pour son propre compte, et avec l'appui des deniers de l'Etat.

On sait que le sieur Dunoyer, surpris la main à la pâte, put bénéficier d'une

immunité stupéfiante. Que enseignait l'administration de M. Roy en le faisant arrêter sur l'heure ? Cette immunité lui permit de prendre la poudre d'escampette en deux temps trois mouvements, et de s'embarquer en toute tranquillité sur le plus prochain paquebot.

Cette quiétude d'âme ne doit pas avoir abandonné le nommé Dunoyer, puisqu'elle lui permet d'habiter Paris, de s'y balader avec sérénité sans le moindre souci du mandat d'arrêt qui fut délivré contre lui par le Parquet de Tunis, dès que ses larcins furent découverts.

Que craint-on donc en faisant arrêter ce voleur du grand monde qui n'avait même pas l'excuse d'un salaire de famille ? Il était, en effet, chef de bureau au Dar-el-Bay, grassement payé pour ne rien faire de bon.

Ainsi donc, il est permis, dans cette bonne ville de Tunis, d'arrêter et de coffrer sans autre forme de procès, un malheureux journaliste, avec toutes les formes de l'illégalité, de le maintenir durant de longues semaines en prison, de ne l'élargir qu'à regret, et ce, pendant qu'un chevalier d'industrie, pris la dextre dans le sac, n'est même pas inquiété, jouit du répit nécessaire à sa fuite, et ne craint même pas de s'afficher à Paris, narguant les Tunisiens ébahis de le voir jouir d'une liberté absouissante !

Vraiment, il faut venir à Tunis pour voir des choses pareilles, et la rubrique d'un confrère : *Ce qu'on ne voit qu'à Tunis*, gagnerait à s'augmenter du paragraphe suivant :

« Un journaliste arrêté et élargi avec les excuses du Parquet général, et un haut fonctionnaire prévaricateur se torcher, le dos d'un mandat d'amener et plastronner sur la grand'rue à Paris ! »

Chronique Théâtrale

Pour difficilement que puisse être la tâche d'un débutant, je n'hésite pas à tracer l'impression générale ressentie par les spectateurs qui ont eu le bonheur d'assister à la belle représentation de dimanche soir au Théâtre Rossini.

L'excellente troupe de comédie dirigée par M^{me} Blanche Doriel a ravivé, une fois de plus, les sentiments généreux que renferme le cœur de tout bon Français partout où les circonstances peuvent l'obliger à se trouver.

En effet, « Les Oberlé » (Terre d'Alsace), n'est qu'un trait continué de patriotisme se disputant avec l'atavisme de ceux qui par le temps, auraient perdu l'amour vibrant de leur ancienne Patrie.

M. Mathys fut un oncle Ulrich des plus parfaits. Cet artiste fort consciencieux sait allier la modération et la violence avec une grande habileté dans le beau rôle qui lui est dévolu.

Durant les 5 actes, il a été tour à tour, résigné, malgré lui et vibrant de patriotisme même devant son ennemi héréditaire à qui il n'hésita pas à lancer des injures à la face. Aussi récolta-t-il des salves d'applaudissements.

M. Bastian a été le bon Français qui n'oublie pas et ne fait pas preuve de faiblesse malgré le chagrin d'Odile qui a rempli son rôle d'une manière satisfaisante. On aurait voulu la voir plus vive dans certaines parties.

M. Edmond, Joseph Oberlé quoique issu d'une race qui ne pardonne pas, avait perdu tout sentiment patriotique à cause de ses intérêts, aussi le rôle de quelque peu ingrat qu'il a assumé, à part la scène violente qu'il a eu avec son fils Jean, scène de bravoure, de pleurs, de bravades des plus réussies, allait très bien à ce converti qui ne voyait que le bonheur de sa fille et ses intérêts qu'il n'entendait nullement sacrifier ; sans compter la pointe d'orgueil que lui fai-ait entrevoir son futur gendre, le lieutenant Von Komour, en lui présageant le succès de la députation au Reichstag (Parlement allemand).

M. Laisné fut un grand père admirable. Cet homme plié par les ans, est resté un farouche patriote et ne veut pas que sa petite fille devienne la femme d'un lieutenant allemand ni ne voyait d'un bon œil l'entrée de son petit-fils Jean dans l'armée allemande.

M. Rivory fut le digne petit-fils de Philippe Oberlé. Ce jeune artiste a tenu l'auditoire sous un charme des plus agréables.

Du reste, le beau rôle qu'il remplit avec une perfection admirable, allait très bien à sa fougueuse personne qui voyait tous ses rêves anéantis par suite du refus du père de celle qu'il adorait, la jeune et pure alsacienne qu'il n'espérait plus avoir et qu'il aimait davantage lorsqu'elle a déclaré qu'elle ne serait à personne sauf à celui qu'elle aime de tout son cœur.

M. Dormoy, qui avait le rôle le plus ingrat qui puisse s'imaginer, a été quelque peu gauche dans cette tâche forcée ; à ce sujet, l'uniforme qu'il portait jurait affreusement avec le véritable uniforme d'un officier de dragons prussien.

Ce vaniteux, qui ne montra son patriotisme qu'au 4^e acte, ne craignait pas de s'allier avec une famille d'origine française dont plusieurs des membres le détestaient.

Il ne voyait que la belle Lucienne et le consentement de son beau-père qui est devenu un teuton acharné.

Quoique sifflé à outrance, il se tailla un joli succès, mais ne récolta pas des applaudissements et pour cause.

Lucienne, élevée dans un milieu mixte, n'entrevoit que son bonheur d'être unie à l'élite de son cœur et faisait fi des opinions de son grand père, de son oncle Ulrich et de son frère Jean. M^{me} M. Adry fut une fiancée charmante, une fille obéissante et tragique au 4^e acte lorsque son fiancé lui déclara qu'il ne pouvait épouser la sœur d'un déserteur.

M^{me} D'Hickel fut une mère désignée, sauf à assurer le bonheur de sa fille dont elle prévoyait l'entrée dans la haute société allemande où son mari avait certaines relations.

Elle fut sublime au 4^e acte lorsqu'elle suppliait son Jean chéri à abandonner son projet de désertion, craignant la vengeance du lieutenant Parufw.

Les autres rôles secondaires ont été assez bien tenus par leurs interprètes.

Une mention spéciale pour la mise en scène, qui a été impeccable, et à la scène des Cloches d'Alsace, dont le tintement a remué délicieusement tous les cœurs.

En somme, belle interprétation par une troupe homogène, qui nous promet d'excellentes soirées.

Nous nous en voudrions d'oublier MM. Palomba et Trionfo, qui ont droit aux remerciements du public pour leur choix heureux.

Il est à souhaiter que nos Tunisiens soient plus nombreux à ces représentations de comédie, genre qu'ils aiment bien voir et entendre.

DRABOINS.

Primerose tant attendue a remporté un beau succès.

Représentation de premier ordre, interprètes au-dessus des meilleurs éloges, mise en scène et décors des plus soignés.

Le public élégant qui a assisté à cette soirée de gala a été charmé de la diction impeccable de M^{me} Adry, qui a rempli le rôle de Primerose avec un brio et une science qui font présumer à cette charmante comédienne le plus grand avenir.

M. Rivory, a qui échoit un très beau rôle, a remporté un joli succès par son jeu et sa verve quelque peu réservée comme il sied à un amoureux de 40 ans.

M^{me} D'Hickel s'est taillé aussi un beau succès. Le talent de cette artiste, comédienne à souhait, s'est affirmé une fois de plus dans le rôle de la Mairaine de Primerose.

Les autres interprètes de cette belle comédie ont été assez agréables dans leurs rôles respectifs.

Je m'en voudrais d'oublier M. Mathis qui a été un cardinal de Mérauce des plus parfaits.

Nous regrettons que le manque de place nous empêche de donner un compte rendu plus détaillé de cette excellente soirée dont les auditeurs garderont un bon souvenir.

CARNET D'UN SOUK-EL-ARBIEN

Depuis quelques temps, notre ville est mise à sac par des malfaiteurs. Les méfaits commis par eux sont aussi choisis que nombreux ; en effet cette semaine deux vols relativement importants ont été commis, l'un en pleine ville chez des gens plutôt malheureux, l'autre en pleine gare, avant le départ d'un train.

Ce second vol a été commis à cinq heures du matin, dit-on ; il faisait donc jour, que diable. Les malfaiteurs ont eu le temps de dévaliser, de débâcher et d'alléger un wagon.... qui, chose extraordinaire, était gardé par un veilleur de nuit (n'empêche que deux sacs d'avoine ont été soustraits). Voici ce que raconte le gardien, un Marocain à la barbe noire et au regard farouche, en un langage, avec un style des plus... marocains : « J'ai veillé toute la nuit comme à l'ordinaire ; vers 4 heures du matin, j'entrevis deux individus qui rôdaient aux alentours du wagon. Le premier train devant partir, j'allai réveiller des conducteurs et autres employés de la Compagnie. A mon retour, je constatai quelque chose d'insolite dans les formes du wagon. Je m'approchai et je constatai que celui-ci avait été visité par des voleurs, emportant deux sacs. Tout cela pendant que j'allais réveiller les employés... je préviens immédiatement du vol, le chef, etc... »

Ah ! pauvre naïf ; et tu considères que le vol s'est produit pendant que tu allais réveiller les employés... Tu oses dire que pendant les cinq minutes que tu t'es absenté, les voleurs ont opéré ?

Mais, mon pauvre marocain, dis plutôt que tu as aidé les voleurs à dévaliser le wagon... que tu les a aidés à débâcher, à le rebâcher ; et encore que tu as remis les plombs en place, ô comble de la pudeur, sans doute dans l'intention de voir la marchandise partir

ainsi. Aussi tu t'es rendu compte du poids de ta responsabilité et tu t'es dit :

« ... faisons passer ça pour un vol... »

Alors tu te figures que parce que les « roumis » ne voient pas la chose, ils ne se l'imaginent pas.

Ah ! vieux tchouteche... ils ont de la « combasse » les « roumis », tu sais et ils ont su te dire : « c'est toi le gardien, c'est toi le responsable, c'est donc à toi à payer... » tu t'en est étonné... mais c'est très logique.

Oui, jaye... jaye donc, tu auras tout simplement acheté de l'avoine — drôle d'achat, n'est-ce pas ! — d'une façon particulière... partant malhonnête. Je me demande si vraiment il ne faut pas être un virtuose du vol — ne confondons pas avec Garros ou Védriens — pour pouvoir, en un laps de temps de quatre à cinq minutes, dévaliser un wagon, le débâcher le soulager, remettre la bâche en place ainsi que les fils du plombage... et tout ça sous l'œil vigilant... hein... d'un gardien armé !!!

La confiance doit être limitée envers n'importe quel serviteur, car, sans le blesser, on peut le mettre en garde contre ses mauvais instincts ou contre la tentation.

Mais surtout, oh surtout, il ne faut pas avoir une confiance aveugle et confier à qui que ce soit, le soin d'un gardiennage ! Il faut donner ça à un de ces vieux Français sans travail qui ne demandent qu'à faire d'honnêtes gardiens.

René TOUCOURT

Crock-Notes

Le Bulletin Municipal

Nous avons reçu le n° 15 de cette publication officielle, toujours aussi bien imprimée par M. Weber et aussi bien dirigée par M. Joseph Valensi.

Les fraudes sur les céréales

Il n'y a pas qu'en Tunisie que les indigènes mélangent de la pousière et du gravier à leurs céréales — quand ils n'en mettent pas dans les toisons, — pour augmenter le poids.

Voici l'extrait d'un rapport qu'a récemment adressé à la Chambre de Commerce d'Alger, M. Achille Coulet, membre correspondant à Boghari :

« Ces orges contenant une forte proportion de matières étrangères ayant été achetées par des revendeurs peu scrupuleux et livrées à des négociants de Boghari, nombre d'expéditions faites par ces derniers ont été refusées à l'arrivée à Alger. Les négociants de Boghari se sont émus de cet état de choses et plainte a été portée auprès des autorités locales qui ont pris aussitôt des mesures très sévères en vue d'enrayer la fraude que les indigènes avaient coutume de pratiquer. La première des mesures fut, après saisie des grains fraudés et procès-verbal dressé aux indigènes, de faire cribler avant leur emmagasinage toute orge reconnue poussiéreuse ; elle eut un plein succès et les grains entrés sur la place de Boghari sont maintenant très propres ».

Il nous appartient en Tunisie de suivre l'exemple qu'on nous donne en Algérie.

Les Réunions d'aujourd'hui

Société des Anciens élèves de l'Alliance — 6 h. 30 — Réunion du Comité — Local habituel.

Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (Comité Maseuran). — 8 h. 30 — Réunion, salle réservée de la Brasserie du Phénix.

Ordre du jour : nomination d'un trésorier ; correspondance ; question diverses.

Sporting-Club — 9 h. — Réunion des membres du Comité au Bar de l'Univers.

Union Artistique — 8 h. 30. — Local, 1, rue Hannon — Cours de piano, Mme Bribon ; cours de diction : M. Gaston Cohen.

Naissance

M. Michel Yarhi, négociant en meubles à Tunis, vient de voir sa famille de s'augmenter d'un bébé qui a reçu les prénoms de Albert-Abraham.

Compliments et vœux.

Ecoles de l'Alliance Israélite

Les cours d'adultes qui sont organisés tous les ans par l'Alliance Israélite auront lieu à l'école de la Hafsia, à partir de lundi prochain, 28 octobre.

Ces cours ouverts aux jeunes gens de toutes les nationalités, sont spécialement destinés pour ceux qui veulent apprendre le français ou compléter leur instruction primaire.

On peut s'inscrire dès ce jour, à ladite école (rue du Tribunal) de 6 h. à 7 h. du soir.

Domaine Public

La Commission instituée en vertu du décret du 8 moharem 1305 (26 septembre 1897) par arrêté de M. le Directeur Général des Travaux publics en date du 26 septembre 1912 à l'effet de procéder aux opérations préparatoires de la délimitation du domaine public du rivage de la

mer depuis la limite sud de la propriété de l'Etia jusqu'aux abords du village de Hergla, se réunira pour commencer les opérations, le 16 novembre 1912, à huit heures du matin, à Hergla.

Société Française de Bienfaisance (Dons)

Le Comité de la Société Française de Bienfaisance adresse ses plus vifs remerciements :

Au Comité de l'Association Agricole de Smindja-Depienne qui lui a envoyé une somme de 75 francs, prélevée sur les bénéfices de la fête patronale de Depienne ;

A M. Pinsart Georges pour le don de 44 livres qu'il a fait à la bibliothèque des Enfants Assistés.

Théâtre Municipal de Tunis

Nos lecteurs trouveront en 3^e page un tableau du prix des abonnements pour la saison d'opéra-comique.

Un Punch à M. Lejosne

Les membres de l'Association Amicale des fonctionnaires de la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation sont conviés à une réunion qui aura lieu le mercredi 23 courant à 6 h. du soir, Brasserie du Phénix (salle réservée) pour représenter leurs adieux à leur président donneur, M. Lejosne, sur le point de quitter la Tunisie.

Conférence

La conférence de M. Gandolphe, donnée sous les auspices de l'Institut de Carthage, sur *La Goulette avant l'occupation française*, aura lieu mercredi 23 octobre à 20 h. 30, au Palais des Sociétés françaises. Elle sera accompagnée de projections lumineuses.

Mariage

Nous adressons nos félicitations sincères à M. Henri Prévost, ingénieur en chef de la Construction, à la Compagnie Bône-Guelma, qui nous a fait part de son mariage, célébré à Paris, avec Mme Marguerite Mano.

Correspondance théâtrale

L'Echo Théâtral de Paris, annales officielles des théâtres, music-halls, concerts, vient de désigner comme son correspondant particulier à Tunis, M. André Valensi qui est depuis plusieurs années le rédacteur correspondant du grand hebdomadaire *Le Nouvelliste des Concerts*.

C^o G^o Transatlantique

Le paquebot *La Drôme* est parti de Bordeaux le 20 courant à destination des ports d'Algérie et Tunis, où il fera escale comme suit :

Le 25 octobre, à Oran ; le 27, à Alger ; le 29, à Bougie ; le 30, à Philippeville ; le 1^{er} novembre, à Bône ; le 2, à Tunis.

La "Tunisie Illustrée"

Le numéro de la *Tunisie Illustrée* qui paraît ce soir est tout à fait brillant.

Les illustrations constituent une documentation précise et actuelle qui ne peut manquer de séduire le lecteur.

UN MÉDECIN TUNISIEN au Neuvième Siècle

Ishaq Ibn Imran

Ishaq était un savant et un médecin renommé ; de religion musulmane, originaire de Bagdad où il fit ses études, il était déjà célèbre lorsque Ziadet Allah l'appela à Kairouan sous trois conditions. La première était de lui assurer les moyens matériels de son voyage en Tunisie ; la deuxième consistait à lui faire remettre une somme de mille pièces d'or pour ses dépenses ; la troisième, la plus importante, était un engagement autographe laissant à Ishaq son entière liberté. Cet autographe disait textuellement : « Quand Ishaq voudra retourner dans son pays, il sera entièrement libre et s'en ira en toute sécurité ». Le prince devait, malheureusement pour le savant, oublier cette dernière clause.

Ishaq arriva ; avec lui, la médecine et la philosophie entrèrent en Tunisie, car, comme la plupart des grands médecins arabes de cette époque, il était aussi encyclopédiste. Il vécut à Kairouan comme médecin de la cour. Ses fonctions consistaient essentiellement à surveiller les repas du prince, à approuver l'usage de certains aliments et à interdire celui de certains autres.

Mais un beau jour il vint à la cour un jeune israélite andalou dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom et qui se dit médecin. Il ne tarda pas à devenir le favori du prince et déclara la guerre au vieux savant. Quand celui-ci défendait à Ziadet Allah un mets, l'israélite l'autorisait à en prendre et inversement.

Ishaq, justement froissé, voulut rentrer dans son pays, mais Ziadet Allah s'y opposa malgré sa promesse écrite.

Un soir, au dîner, on présenta à l'émir du lait caillé et il voulut en manger : « Cela te fera du mal », lui dit Ishaq.

— « Tu peux en prendre sans crainte », dit au contraire l'israélite.

Ziadet Allah en mangea, mais quelques